

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 695

21 mars 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| A.Q.A. S.à r.l. | 33360 | Run Participations S.A. | 33332 |
| CN Liquidity Management Luxembourg S.à r.l. | 33316 | SAG S.A. | 33342 |
| CVIC II Lux Master S.à r.l. | 33333 | Salon Isabel S.à.r.l. | 33342 |
| CVIC II Lux Securities Trading S.à r.l. ... | 33342 | Saruman S.à r.l. | 33339 |
| Descayer United Probal | 33351 | Schweitzer + Partner Assekuranzkonzepte S.à r.l. | 33342 |
| D.R.G. S.e.c. | 33329 | Secoya Private Equity Investments Gene- ral Partner S.à r.l. | 33340 |
| Pharus Sicav | 33314 | Selva Vesta Sàrl | 33342 |
| PHD Overseas Limited | 33328 | Sertralux | 33349 |
| PLT Consulting S.à r.l. | 33314 | Servidis S.A. | 33340 |
| Prism Sàrl | 33315 | Settle Informatique SA | 33349 |
| Rabi & S S.A., SPF | 33329 | Settle Informatique SA | 33350 |
| Ramlo International Luxembourg | 33315 | Silverbrick Invest S.A. | 33350 |
| Ramlo International Luxembourg | 33315 | Silverbrick Invest S.A. | 33351 |
| Raquel S.à r.l. | 33315 | Silverbrick Invest S.A. | 33350 |
| Raths & Fischer, S.e.c. | 33329 | Sirocco | 33340 |
| Ravi Investments S.à r.l. | 33315 | Sitco | 33340 |
| Redalpine Venture Partners S.à r.l. | 33316 | Smile Invest S.A. | 33341 |
| Repeg Holdings Lux, Sàrl | 33330 | Sonia Mota Sàrl | 33341 |
| Riddick SPF, S.A. | 33330 | SP Futures S.à r.l. | 33351 |
| Road Runner S.à r.l. | 33330 | SPI RE Holdings S.à r.l. | 33359 |
| Robinson Cruise.O. S.A. | 33331 | Spring Multiple 2005 S.C.A. | 33359 |
| Rock-It Cargo International S.à r.l. | 33314 | SRX LUX S.à r.l. | 33359 |
| RO International S.A. | 33330 | S- Services S.A. | 33332 |
| RO International S.A. | 33330 | Steflot S.à r.l., société de gestion de patri- moine familial - SPF | 33341 |
| Rosarito Luxembourg S.à.r.l. | 33329 | Stevia Growers S.A. | 33360 |
| Rossini Properties Partnership, S.e.c.s. ... | 33331 | Sword Sol | 33341 |
| RS Holding S.à r.l. | 33331 | Third Millennium Finance S.A. | 33360 |
| RS Holding S.à r.l. | 33331 | | |
| RS Holding S.à r.l. | 33332 | | |
| Run Participations S.A. | 33332 | | |

Pharus Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 90.212.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 25 janvier 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- le renouvellement du mandat de l'Administrateur suivant pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014:

* Monsieur Davide PASQUALI, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

- La nomination des Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014:

* Monsieur Carlo MONTAGNA, Administrateur du Conseil d'Administration

* Madame Francesca GIGLI, Administrateur du Conseil d'Administration.

- La nomination du Réviseur d'Entreprises Agréé, PricewaterhouseCoopers, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Davide PASQUALI, 7, Via Pollini, CH-6850 Mendrisio

Administrateurs:

- Monsieur Carlo MONTAGNA, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

- Madame Francesca GIGLI, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises Agréé:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L - 1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022507/27.

(130027186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Rock-It Cargo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 113.463.

—
Le Bilan du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022530/11.

(130026717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

PLT Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 474.000,00.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 123.382.

—
Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en date du 29 juin 2012:

1. L'Assemblée décide d'accepter la démission de Madame Nancy Rafhay de son poste de gérante administrative.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe Lambert

Gérant technique

Référence de publication: 2013022511/13.

(130027231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Prism Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 151.301.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022513/10.

(130026880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Ramlo International Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAMLO INTERNATIONAL LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013022519/10.

(130026714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Ramlo International Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 99.836.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022520/10.

(130027180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Raquel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 30, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 144.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 février 2013.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2013022534/13.

(130026746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Ravi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 126.782.

Par la présente, la Catella Bank S.A. dénonce le siège social domiciliaire de la société Ravi Investments S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B- 126782, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 février 2013.

CATELLA BANK S.A.

Référence de publication: 2013022521/10.

(130027066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Redalpine Venture Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 130.663.

Der Teilhaber der Redalpine Venture Partners S.à r.l., wird richtigerweise wie folgt geschrieben: Redalpine Venture Partners AG.

Der Teilhaber der Redalpine Venture Partners S.à r.l., namentlich Redalpine Venture Partners AG, hat seinen Gesellschaftssitz von 1-9, Chasseralstrasse, CH-4900 Langenthal, nach Pfingstweidstr. 60, CH-8005 Zürich, Schweiz, verlegt.

Eingetragen ist die Redalpine Venture Partners AG richtigerweise im Handelsregister des Kantons Zürich.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Februar 2013.

Für Redalpine Venture Partners S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013022522/17.

(130027069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

CN Liquidity Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.482.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.108.

In the year two thousand and twelve, the twenty-eighth day of December, before Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of CN Liquidity Management Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.108 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 15, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated January 19, 2010, number 121. The articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on June 20, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 22, 2012, number 2085.

THERE APPEARED:

1. CN Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.109 (CN Holdings),

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2. Canadian National Railway Company, a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 935, de La Gauchetiere Street West, Montreal, Quebec H3B2M9, Canada, registered with Industry Canada under number 0105333 (CNRC, and together with CN Holdings, the Shareholders),

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares, having a nominal value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Creation of four new classes of shares in the share capital of the Company namely (i) class C ordinary shares (the Class C Ordinary Shares), (ii) class D ordinary shares (the Class D Ordinary Shares) (iii) class C mandatory redeemable preference shares (the Class C MRPS) and (iv) class D mandatory redeemable preference shares (the Class D MRPS) all having a nominal value of USD 100 (one hundred United States dollars) each.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 10,000,000 (ten million United States dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 15,482,000.- (fifteen million four hundred eighty-two

thousand United States dollars), represented by 600 (six hundred) Ordinary Shares, 131,087 (one hundred thirty-one thousand eighty-seven) Class A MRPS and 23,133 (twenty-three thousand one hundred thirty-three) Class B MRPS, having a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each to USD 25,482,000.- (twenty-five million four hundred eighty-two thousand United States dollars), by way of the issue of (i) 85,000 (eighty-five thousand) Class C MRPS of the Company, having a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each, it being understood that an amount of USD 841,500,000 (eight hundred forty-one million five hundred thousand United States dollars) shall be allocated to the share premium account of the Class C MRPS of the Company and of (ii) 15,000 (fifteen thousand) Class D MRPS of the Company, having a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each, it being understood that an amount of USD 148,500,000 (one hundred forty-eight million five hundred thousand United States dollars) shall be allocated to the share premium account of the Class D MRPS of the Company.

4. Subscription to and payment of the new shares of the Company as specified in item 3. above.

5. Subsequent amendment and restatement of articles 5, 15, and 16.3 of the Articles in order to reflect inter alia the creation of new classes of shares adopted under item 2. above and the increase of the share capital adopted under item 3. above.

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Capita Fiduciary S.A to proceed on behalf of the Company to the creation of the new classes of shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

7. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to create four new classes of shares in the share capital of the Company namely (i) class C ordinary shares (the Class C Ordinary Shares), (ii) class D ordinary shares (the Class D Ordinary Shares) (iii) class C mandatory redeemable preference shares (the Class C MRPS) and (iv) class D mandatory redeemable preference shares (the Class D MRPS) all having a nominal value of USD 100 (one hundred United States dollars) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital by an amount of USD 10,000,000 (ten million United States dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 15,482,000.- (fifteen million four hundred eighty-two thousand United States dollars), represented by 600 (six hundred) Ordinary Shares, 131,087 (one hundred thirty-one thousand eighty-seven) Class A MRPS and 23,133 (twenty-three thousand one hundred thirty-three) Class B MRPS, having a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each to USD 25,482,000.- (twenty-five million four hundred eighty-two thousand United States dollars), by way of the issue of (i) 85,000 (eighty-five thousand) Class C MRPS of the Company, having a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each, it being understood that an amount of USD 841,500,000 (eight hundred forty-one million five hundred thousand United States dollars) shall be allocated to the share premium account of the Class C MRPS of the Company and of (ii) 15,000 (fifteen thousand) Class D MRPS of the Company, having a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each, it being understood that an amount of USD 148,500,000 (one hundred forty-eight million five hundred thousand United States dollars) shall be allocated to the share premium account of the Class D MRPS of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, Canadian National Railway Company, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to (i) 85,000 (eighty-five thousand) Class C MRPS of the Company and to (ii) 15,000 (fifteen thousand) Class D MRPS, all with a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each, and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of USD 1,000,000,000 (one billion United States dollars) which shall be allocated as follows:

- USD 8,500,000 (eight million five hundred thousand United States dollars) to the share capital account of the Class C MRPS of the Company;
- USD 841,500,000 (eight hundred forty-one million five hundred thousand United States dollars) to the share premium account of the Class C MRPS of the Company;
- USD 1,500,000 (one million five hundred thousand United States dollars) to the share capital account of the Class D MRPS of the Company; and

- USD 148,500,000 (one hundred forty-eight million five hundred thousand United States dollars) to the share premium account of the Class D MRPS of the Company.

The amount of USD 1,000,000,000 (one billion United States dollars) is forthwith at the free disposal of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 5, 15, and 16.3 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that they reads henceforth as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at USD 25,482,000.- (twenty-five million four hundred eighty-two thousand United States dollars), represented by 600 (six hundred) Ordinary Shares, 131,087 (one hundred thirty-one thousand and eighty seven) Class A MRPS, 23,133 (twenty-three thousand one hundred and thirty three) Class B MRPS, 85,000 (eighty-five thousand) Class C MRPS and 15,000 (fifteen thousand) Class D MRPS in registered form with a nominal value of USD 100 (one hundred United States dollars) each, all subscribed and fully paid-up. The Ordinary Shares and the MRPS are individually referred to as a Share and collectively as the Shares

5.2. Ordinary Shares

All Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares and Class D Ordinary Shares shall be identical in all respects, except in the case of a liquidation, dissolution or winding-up of the Company as provided for in article 16.3 of these Articles.

5.3. Class A MRPS

(i) All Class A MRPS shall be identical in all respects.

(ii) Redemption:

(1) Redeemable Shares: The Class A MRPS are redeemable shares in accordance with the provisions of these Articles. Subscribed and fully paid-up Class A MRPS shall be redeemable (in case of plurality of Class A MRPS shareholders, on a pro rata basis of redeemable Class A MRPS held by each Class A MRPS shareholder) (a) upon request of the Company and (b) in accordance with the terms & conditions of the Class A MRPS mandatorily after ten (10) years as from the date of issuance of the Class A MRPS. The redemption of the Class A MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed Class A MRPS may be cancelled upon request of the board of managers of the Company by an affirmative vote of the General Meeting held in accordance with Article 11.

(2) Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the Class A MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

(3) Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the Class A MRPS shareholder(s), the redemption price of each Class A MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the par value of the Class A MRPS plus any prorata outstanding Class A MRPS share premium plus any accrued and unpaid dividends.

(4) Redemption Procedure: Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the Class A MRPS shareholder(s), at least three (3) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered Class A MRPS shareholder, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such Class A MRPS shareholder of the number of Class A MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Class A MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of Class A MRPS. The redemption price of such Class A MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(iii) Conversion:

(1) The Class A MRPS (with their attached Class A MRPS share premium) are convertible into Class A Ordinary Shares upon request (i) of the Class A MRPS holders or (ii) on the conversion of the Class B MRPS, at a ratio of one Class A MRPS for an amount of Class A Ordinary Shares determined by the following formula:

$(A / B) / C$

A: The lesser of (i) USD 1,542,200,000 and (ii) the US dollar equivalent determined on the date of conversion of CAD 1,334,727,834

B: The total number of Class A MRPS issued and outstanding immediately before the conversion

C: 5,083.3333 being the issue price of one Ordinary Share (with its attached share premium)

(2) In a reasonable period of time following the receipt by the Company of the conversion request, the Class A Ordinary Shares shall be delivered by the Company at the conversion ratio of Article 5.3 (iii) (1) above.

(3) After the receipt of the conversion request but prior to the conversion, the Company shall pay all accrued and unpaid dividends on the Class A MRPS.

5.4 Class B MRPS

(i) All Class B MRPS shall be identical in all respects.

(ii) Redemption:

(1) Redeemable Shares: The Class B MRPS are redeemable shares in accordance with the provisions of these Articles. Subscribed and fully paid-up Class B MRPS shall be redeemable (in case of plurality of Class B MRPS shareholders, on a pro rata basis of redeemable Class B MRPS held by each Class B MRPS shareholder) (a) upon request of the Company and (b) in accordance with the terms & conditions of the Class B MRPS mandatorily after ten (10) years as from the date of issuance of the Class B MRPS. The redemption of the Class B MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed Class B MRPS may be cancelled upon request of the board of managers of the Company by an affirmative vote of the General Meeting held in accordance with Article 11.

(2) Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the Class B MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

(3) Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the Class B MRPS shareholder(s), the redemption price of each Class B MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the par value of the Class B MRPS plus any prorata outstanding Class B MRPS share premium plus any accrued and unpaid dividends.

(4) Redemption Procedure: Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the Class B MRPS shareholder(s), at least three (3) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered Class B MRPS shareholder, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such Class B MRPS shareholder of the number of Class B MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Class B MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of Class B MRPS. The redemption price of such Class B MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(iii) Conversion:

(1) The Class B MRPS (with their attached Class B MRPS share premium) are convertible into Class B Ordinary Shares upon request (i) of the Class B MRPS holders or (ii) upon conversion of the Class A MRPS, at a ratio of one Class B MRPS for an amount of Class B Ordinary Shares determined by the following formula:

$$((A - (B \times C)) / D) / C$$

A: USD 1,542,200,000

B: An amount representing the total number of Class A Ordinary Shares issued pursuant to the conversion of the Class A MRPS

C: 5,083.3333 being the issue price of one Ordinary Share (with its attached share premium)

D: The total number of Class B MRPS issued and outstanding immediately before the conversion

(2) Notwithstanding Article 5.4 (iii) (1), upon conversion of Class B MRPS into Class B Ordinary Shares, the number of Class B Ordinary Share issued cannot be less than one.

(3) In a reasonable period of time following the receipt by the Company of the conversion request, the Class B Ordinary Shares shall be delivered by the Company at the conversion ratio of Article 5.4 (iii) (1) above.

(4) After the receipt of the conversion request but prior to the conversion, the Company shall pay all accrued and unpaid dividends on the Class B MRPS.

5.5 Class C MRPS

(i) All Class C MRPS shall be identical in all respects.

(ii) Redemption:

(1) Redeemable Shares: The Class C MRPS are redeemable shares in accordance with the provisions of these Articles. Subscribed and fully paid-up Class C MRPS shall be redeemable (in case of plurality of Class C MRPS shareholders, on a pro rata basis of redeemable Class C MRPS held by each Class C MRPS shareholder) (a) upon request of the Company and (b) in accordance with the terms & conditions of the Class C MRPS mandatorily after ten (10) years as from the date of issuance of the Class C MRPS. The redemption of the Class C MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made for the purpose

of such redemption. Redeemed Class C MRPS may be cancelled upon request of the board of managers of the Company by an affirmative vote of the General Meeting held in accordance with Article 11.

(2) Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the Class C MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

(3) Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the Class C MRPS shareholder(s), the redemption price of each Class C MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the par value of the Class C MRPS plus any prorata outstanding Class C MRPS share premium plus any accrued and unpaid dividends.

(4) Redemption Procedure: Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the Class C MRPS shareholder(s), at least three (3) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered Class C MRPS shareholder, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such Class C MRPS shareholder of the number of Class C MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Class C MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of Class C MRPS. The redemption price of such Class C MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(iii) Conversion:

(1) The Class C MRPS (with their attached Class C MRPS share premium) are convertible into Class C Ordinary Shares upon request (i) of the Class C MRPS holders or (ii) upon conversion of the Class D MRPS, at a ratio of one Class C MRPS for an amount of Class C Ordinary Shares determined by the following formula:

$(A / B) / C$

A: The lesser of (i) USD 1,000,000,000 and (ii) the US dollar equivalent determined on the date of conversion of CAD 845,665,000.

B: The total number of Class C MRPS issued and outstanding immediately before the conversion

C: 5,083.3333 being the issue price of one Ordinary Share (with its attached share premium)

(2) In a reasonable period of time following the receipt by the Company of the conversion request, the Class C Ordinary Shares shall be delivered by the Company at the conversion ratio of Article 5.5 (iii) (1) above.

(3) After the receipt of the conversion request but prior to the conversion, the Company shall pay all accrued and unpaid dividends on the Class C MRPS.

5.6 Class D MRPS

(i) All Class D MRPS shall be identical in all respects.

(ii) Redemption:

(1) Redeemable Shares: The Class D MRPS are redeemable shares in accordance with the provisions of these Articles. Subscribed and fully paid-up Class D MRPS shall be redeemable (in case of plurality of Class D MRPS shareholders, on a pro rata basis of redeemable Class D MRPS held by each Class D MRPS shareholder) (a) upon request of the Company and (b) in accordance with the terms & conditions of the Class D MRPS mandatorily after ten (10) years as from the date of issuance of the Class D MRPS. The redemption of the Class D MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed Class D MRPS may be cancelled upon request of the board of managers of the Company by an affirmative vote of the General Meeting held in accordance with Article 11.

(2) Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the Class D MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

(3) Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the Class D MRPS shareholder(s), the redemption price of each Class D MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the par value of the Class D MRPS plus any prorata outstanding Class D MRPS share premium plus any accrued and unpaid dividends.

(4) Redemption Procedure: Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the Class D MRPS shareholder(s), at least three (3) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered Class D MRPS shareholder, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such Class D MRPS shareholder of the number of Class D MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Class D MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of Class D MRPS. The redemption price of such Class D MRPS shall be payable to the order of the person whose name

appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(iii) Conversion:

(1) The Class D MRPS (with their attached Class D MRPS share premium) are convertible into Class D Ordinary Shares upon request (i) of the Class D MRPS holders or (ii) upon conversion of the Class C MRPS, at a ratio of one Class D MRPS for an amount of Class D Ordinary Shares determined by the following formula:

$$((A - (B \times C)) / D) / C$$

A: USD 1,000,000,000

B: An amount representing the total number of Class C Ordinary Shares issued pursuant to the conversion of the Class C MRPS

C: 5,083.3333 being the issue price of one Ordinary Share (with its attached share premium)

D: The total number of Class D MRPS issued and outstanding immediately before the conversion

(2) Notwithstanding Article 5.6 (iii) (1), upon conversion of Class D MRPS into Class D Ordinary Shares, the number of Class D Ordinary Share issued cannot be less than one.

(3) In a reasonable period of time following the receipt by the Company of the conversion request, the Class D Ordinary Shares shall be delivered by the Company at the conversion ratio of Article 5.6 (iii) (1) above.

(4) After the receipt of the conversion request but prior to the conversion, the Company shall pay all accrued and unpaid dividends on the Class D MRPS.

5.7 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

" 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 Each MRPS's shareholder shall be entitled to a preferential and cumulative dividend as follows:

(a) The Class A MRPS (together with the Class A MRPS share premium) and the Class C MRPS (together with the Class C MRPS share premium) will represent approximately 85% of the amount of the loan receivables held by the Company and will have a cumulative dividend with a rate calculated in such a way that it will accrue in an amount equal to the interest under the receivables held towards the US wholly owned subsidiaries of Canadian National Railway Company minus (i) an at arm's length annual margin of 3.44 bps calculated on the average Class A MRPS (together with the Class A MRPS share premium), Class B MRPS (together with the Class B MRPS share premium), Class C MRPS (together with the Class C MRPS share premium) and Class D MRPS (together with the Class D MRPS share premium) outstanding and (ii) the cumulative dividend under the Class B MRPS and the Class D MRPS;

(b) The Class B MRPS (together with the Class B MRPS premium) and the Class D MRPS (together with the Class D MRPS share premium) will represent approximately 15% of the amount of the loan receivables held by the Company and will have a cumulative dividend with a rate of 0.1%.

15.3 The General Meeting determines how the surplus, after payment of the preferential and cumulative dividend, is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.4 After payment of the preferential and cumulative dividend, in case the General Meeting decides to proceed with the payment of a dividend as foreseen in Article 15.3 each Ordinary Share's shareholder shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the percentage of the notional capital held by him/it in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by him/it plus any share premium attached to the Ordinary Shares.

15.5 In accordance with the provisions of Article 15, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.6 Any interim net profit of the Company as of the date of issuance of the Class A MRPS, Class B MRPS, Class C MRPS or Class D MRPS (that is attributable to the Ordinary Shares and is not otherwise distributed to the holder of the Ordinary Shares) shall only be allocable and payable on the Ordinary Shares.

15.7 Any interim net profit of the Company as of the date of conversion of the Class A MRPS, Class B MRPS, Class C MRPS or Class D MRPS (that is attributable to the Ordinary Shares and is not otherwise distributed to the holder of Ordinary Shares) shall only be allocated and payable on the Ordinary Shares"

"16.3 After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRPS and reimbursement of the notional capital of the MRPS or deposit of any funds to that effect, the share capital will be paid to the holders of all classes of Ordinary Shares according to the following order: (i) the Ordinary Shares, (ii) the Class B Ordinary Shares, (iii) the Class D Ordinary Shares, (iv) the Class A Ordinary Shares and (v) the Class C Ordinary Shares, and any surplus will be paid to the holders of all classes of Ordinary Shares in proportion to the percentage of the outstanding share premium attached to the class(es) of Ordinary Shares held by each of them in the Company."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Capita Fiduciary S.A to proceed on behalf of the Company to the creation of the new classes of shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre, par-devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de CN Liquidity Management Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 16, avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.108 (la Société). La Société a été constituée le 15 décembre 2009 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 121 en date du 19 janvier 2010. Les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 20 juin 2012 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2085 en date du 22 août 2012.

Ont comparu:

1. CN Holdings Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 16, avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.109 (CN Holdings),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Canadian National Railway Company, une société constituée sous les lois du Canada, avec siège social au 935, de La Gauchetière Street West, Montréal, Québec H3B2M9, Canada, immatriculé auprès de Industry Canada sous le numéro 0105333 (CNRC, and together with CN Holdings, les Associés).

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales, ayant une valeur nominale de cent dollars (USD 100) chacune, dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;

2. Création de quatre catégories de parts sociales dans le capital social de la Société à savoir (i) des parts sociales ordinaires C (les Parts Sociales Ordinaires C), (ii) des parts sociales ordinaires D (les Parts Sociales Ordinaires D), (iii) des parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables de classe C (les PSPOR Classe C) et (iv) des PSPOR Classe D (les PSPOR Classe D), ayant toutes une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 10.000.000 (dix millions de dollars), afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 15.482.000 (quinze millions quatre cent quatre-vingt-deux mille dollars) représenté par 600 (six cents) Parts Sociales Ordinaires, 131.087 (cent trente-et-un mille quatre-vingt-sept) PSPOR Classe A et 23.133 (vingt-trois mille cent trente-trois) PSPOR Classe B, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune à USD 25.482.000 (vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-deux mille dollars) par l'émission de (i) 85.000 (quatre-vingt-cinq mille) PSPOR Classe C de la Société, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune, étant entendu qu'un montant de USD 841.500.000 (huit cent quarante-et-un millions cinq cent mille dollars) sera alloué au compte de prime d'émission des PSPOR Classe C de la Société, et de (ii) 15.000 (quinze mille) PSPOR Classe D de la Société, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune, étant entendu qu'un montant de USD 148.500.000 (cent quarante-huit millions cinq cent mille dollars) sera alloué au compte de prime d'émission des PSPOR Classe D de la Société.

4. Souscription à et paiement des nouvelles parts sociales de la Société mentionnée sous le point 3. ci-dessus.

5. Modification subséquente et refonte des articles 5, 15 et 16.3 des Statuts afin de refléter, entre autres, la création de nouvelles catégories de parts sociales adoptée au point 2. ci-dessus et l'augmentation de capital adoptée au point 3.

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Capita Fiduciary S.A pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

7. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer aux convocations préalables, les associés de la Société ayant été régulièrement convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de créer quatre catégories de parts sociales dans le capital social de la Société à savoir (i) des parts sociales ordinaires C (les Parts Sociales Ordinaires C), (ii) des parts sociales ordinaires D (les Parts Sociales Ordinaires D), (iii) des parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables de classe C (les PSPOR Classe C) et (iv) des PSPOR Classe D (les PSPOR Classe D), ayant toutes une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de USD 10.000.000 (dix millions de dollars), afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 15.482.000 (quinze millions quatre cent quatre-vingt-deux mille dollars) représenté par 600 (six cents) Parts Sociales Ordinaires, 131.087 (cent trente-et-un mille quatre-vingt-sept) PSPOR Classe A et 23.133 (vingt-trois mille cent trente-trois) PSPOR Classe B, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune à USD 25.482.000 (vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-deux mille dollars) par l'émission de (i) 85.000 (quatre-vingt-cinq mille) PSPOR Classe C de la Société, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune, étant entendu qu'un montant de USD 841.500.000 (huit cent quarante-et-un millions cinq cent mille dollars) sera alloué au compte de prime d'émission des PSPOR Classe C de la Société, et de (ii) 15.000 (quinze mille) PSPOR Classe D de la Société, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune, étant entendu qu'un montant de USD 148.500.000 (cent quarante-huit millions cinq cent mille dollars) sera alloué au compte de prime d'émission des PSPOR Classe D de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Souscription - Paiement

Canadian National Railway Company, prénommée et représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à (i) 85.000 (quatre-vingt-cinq mille) PSPOR Classe C de la Société de la Société et à (ii) 15.000 (quinze mille) PSPOR Classe D de la Société, ayant toutes une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune, et payer entièrement la souscription par un apport en numéraire d'un montant total de USD 1.000.000.000 (un milliard de dollars) qui sera affecté comme suit:

- 85.000 (quatre-vingt-cinq mille) sera alloué au compte capital nominal des PSPOR Classe C de la Société,
- USD 841.500.000 (huit cent quarante-et-un millions cinq cent mille dollars) sera alloué au compte de prime d'émission rattaché aux des PSPOR Classe C de la Société,

- 15.000 (quinze mille) sera alloué au compte capital nominal des PSPOR Classe D de la Société,
- 148.500.000 (cent quarante-huit millions cinq cent mille dollars) sera alloué au compte de prime d'émission rattaché aux des PSPOR Classe D de la Société.

Le montant de USD 1.000.000.000 (un milliard de dollars) est à la disposition de la Société.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 5, 15, et 16.3 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à USD 25.482.000 (vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-deux mille dollars), représenté par 600 (six cents) parts sociales ordinaires (les Parts sociales Ordinaires), 131.087 (cent trente et un mille quatre-vingt-sept) parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables Classe A (les PSPOR Classe A), 23.133 (vingt-trois mille cent trente-trois) PSPOR Classe B (les PSPOR Classe B), 85.000 (quatre-vingt-cinq mille) parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables Classe C (les PSPOR Classe C) et 15.000 (quinzemille) parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables Classe D (les PSPOR Classe D) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Parts sociales Ordinaires et les PSPOR étant individuellement dénommées une Part Sociale et collectivement les Parts sociales.

5.2 Les Parts Sociales Ordinaires

Toutes les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires B, les Parts Sociales Ordinaires C et les Parts Sociales Ordinaires D sont strictement identiques les unes par rapport aux autres, excepté en cas de liquidation ou de dissolution de la Société conformément à l'article 16.3 des Statuts.

5.3 Les PSPOR Classe A

(i) Tous les PSPOR Classe A sont strictement identiques les unes par rapport aux autres.

(ii) Remboursement:

(1) Parts sociales Remboursables: Les PSPOR Classe A sont des parts sociales remboursables conformément aux termes de ces Statuts. Les PSPOR Classe A souscrites et entièrement libérées seront remboursables (en cas de pluralité d'associés détenteurs de PSPOR Classe A, au prorata des PSPOR Classe A remboursables détenues par chacun des associés détenteurs de PSPOR Classe A) (a) sur demande de la Société, et (b) conformément aux termes et conditions régissant les PSPOR Classe A, obligatoirement dix (10) ans après la date d'émission desdites PSPOR Classe A. Le remboursement des PSPOR Classe A ne peut être opéré que grâce à des montants disponibles en vue de distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée à partir de fonds reçus par la Société au titre de primes d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat. Les PSPOR Classe A rachetées peuvent être annulées sur demande du conseil de gérance de la Société par vote affirmatif de l'Assemblée Générale tenue conformément à l'Article 11 des présentes.

(2) Réserve Spéciale: un montant égal à la valeur nominale ou, en l'absence d'une telle valeur nominale, à la valeur au pair comptable de toutes les PSPOR Classe A rachetées devra être affecté à une réserve qui ne pourra être distribuée aux associés, excepté en cas de réduction du capital social souscrit; cette réserve ne pourra être utilisée qu'aux fins d'augmentation du capital souscrite par capitalisation de réserves.

(3) Prix de Rachat: à moins de disposition contraire (i) contenue dans les présent Statuts ou (ii) résultant d'une convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR Classe A, le prix de rachat des PSPOR Classe A payé en numéraire ou en nature sera égal à la valeur nominale des PSPOR Classe A, plus la Prime d'Émission PSPOR Classe A y correspondante, plus tout dividende cumulé et non versé.

(4) Procédure de rachat: à moins de convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR Classe A, trois (3) jours au moins avant la date du rachat, un avis écrit sera expédié par lettre recommandée à chacun des associés détenteurs de PSPOR Classe A à sa dernière adresse indiquée au registre des associés, indiquant à cet associé le nombre de PSPOR Classe A à être ainsi rachetées, et spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures exigées pour soumettre les PSPOR Classe A à la Société en vue du rachat, et la date prévue pour l'Assemblée Générale réunie en vue de décider le rachat des PSPOR Classe A. Le prix de rachat de ces PSPOR Classe A sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure au registre des associés comme étant leur propriétaire, sur le compte bancaire communiqué à la Société par cet associé dès avant la date de rachat.

(iii) Conversion:

(1) Les PSPOR Classe A (avec la prime d'émission attachée aux PSPOR Classe A) sont convertibles en Parts Sociales Ordinaires A à la demande (i) des titulaires de PSPOR Classe A ou (ii) en cas de conversion des PSPOR Classe B au ratio d'une PSPOR Classe A pour un nombre de Parts Sociales Ordinaires A déterminé par la formule suivante:

$(A / B) / C$

A: La plus petite des sommes entre (i) USD 1.542.200.000 et (ii) l'équivalent en US dollar déterminé à la date de conversion de CAD 1.334.727.834.

B: Le nombre total de PSPOR Classe A émis et existant immédiatement avant la conversion.

C: 5.083,3333 soit le prix d'émission d'une Part Sociale Ordinaire (avec la prime d'émission attachée)

(2) Dans un délai raisonnable à compter de la réception par la Société de la demande de conversion, les Parts Sociales Ordinaires A doivent être délivrées par la Société conformément au ratio de l'article 5.3 (iii) 1 ci-dessus.

(3) après réception de la demande de conversion mais avant la conversion, la Société doit payer les dividendes accumulés et non payés sur les PSPOR Classe A.

5.4 Les PSPOR Classe B

(i) Tous les PSPOR Classe B sont strictement identiques les unes par rapport aux autres.

(ii) Remboursement:

(1) Parts sociales Remboursables: Les PSPOR Classe B sont des parts sociales remboursables conformément aux termes de ces Statuts. Les PSPOR Classe B souscrites et entièrement libérées seront remboursables (en cas de pluralité d'associés détenteurs de PSPOR Classe B, au prorata des PSPOR Classe B remboursables détenues par chacun des associés détenteurs de PSPOR Classe B) (a) sur demande de la Société, et (b) conformément aux termes et conditions régissant les PSPOR Classe B, obligatoirement dix (10) ans après la date d'émission desdites PSPOR Classe B. Le remboursement des PSPOR Classe B ne peut être opéré que grâce à des montants disponibles en vue de distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée à partir de fonds reçus par la Société au titre de primes d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat. Les PSPOR Classe B rachetées peuvent être annulées sur demande du conseil de gérance de la Société par vote affirmatif de l'Assemblée Générale tenue conformément à l'Article 11 des présentes.

(2) Réserve Spéciale: un montant égal à la valeur nominale ou, en l'absence d'une telle valeur nominale, à la valeur au pair comptable de toutes les PSPOR Classe B rachetées devra être affecté à une réserve qui ne pourra être distribuée aux associés, excepté en cas de réduction du capital social souscrit; cette réserve ne pourra être utilisée qu'aux fins d'augmentation du capital souscrite par capitalisation de réserves.

(3) Prix de Rachat: à moins de disposition contraire (i) contenue dans les présent Statuts ou (ii) résultant d'une convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR Classe B, le prix de rachat des PSPOR Classe A payé en numéraire ou en nature sera égal à la valeur nominale des PSPOR Classe B, plus la Prime d'Emission PSPOR Classe B y correspondante, plus tout dividende cumulé et non versé.

(4) Procédure de rachat: à moins de convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR Classe B, trois (3) jours au moins avant la date du rachat, un avis écrit sera expédié par lettre recommandée à chacun des associés détenteurs de PSPOR Classe B à sa dernière adresse indiquée au registre des associés, indiquant à cet associé le nombre de PSPOR Classe B à être ainsi rachetées, et spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures exigées pour soumettre les PSPOR Classe B à la Société en vue du rachat, et la date prévue pour l'Assemblée Générale réunie en vue de décider le rachat des PSPOR Classe B. Le prix de rachat de ces PSPOR Classe B sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure au registre des associés comme étant leur propriétaire, sur le compte bancaire communiqué à la Société par cet associé dès avant la date de rachat.

(iii) Conversion:

(1) Les PSPOR Classe B (avec la prime d'émission attachée aux PSPOR Classe B) sont convertibles en Parts Sociales Ordinaires B à la demande (i) des titulaires de PSPOR Classe B ou (ii) en cas de conversion des PSPOR Classe A au ratio d'une PSPOR Classe B pour un nombre de Parts Sociales Ordinaires B déterminé par la formule suivante:

$$((A - (B \times C)) / D) / C$$

A: USD 1.542.200.000.

B: Un montant représenté par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires A émises par conversion des PSPOR Classe A.

C: 5.083,3333 soit le prix d'émission d'une Part Sociale Ordinaire (avec la prime d'émission attachée)

D: Le nombre total de PSPOR de Classe B émis et existant immédiatement avant la conversion

(2) Nonobstant l'article 5.4 (iii) (1), lors de la conversion des PSPOR Classe B en Parts Sociales Ordinaires B, le nombre de Parts Sociales Ordinaires B ne peut être inférieur à un.

(3) Dans un délai raisonnable à compter de la réception par la Société de la demande de conversion, les Parts Sociales Ordinaires B doivent être délivrées par la Société conformément au ratio de l'article 5.3 (iii) 1 ci-dessus.

(3) après réception de la demande de conversion mais avant la conversion, la Société doit payer les dividendes accumulés et non payés sur les PSPOR Classe B.

5.5 Les PSPOR Classe C

(i) Tous les PSPOR Class C sont strictement identiques les unes par rapport aux autres.

(ii) Remboursement:

(1) Parts sociales Remboursables: Les PSPOR Classe C sont des parts sociales remboursables conformément aux termes de ces Statuts. Les PSPOR Classe C souscrites et entièrement libérées seront remboursables (en cas de pluralité d'associés détenteurs de PSPOR Classe A, au prorata des PSPOR Classe C remboursables détenues par chacun des associés détenteurs de PSPOR Classe C) (a) sur demande de la Société, et (b) conformément aux termes et conditions régissant les PSPOR Classe C, obligatoirement dix (10) ans après la date d'émission desdites PSPOR Classe C. Le remboursement des PSPOR Classe C ne peut être opéré que grâce à des montants disponibles en vue de distribution

conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée à partir de fonds reçus par la Société au titre de primes d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat. Les PSPOR Classe C rachetées peuvent être annulées sur demande du conseil de gérance de la Société par vote affirmatif de l'Assemblée Générale tenue conformément à l'Article 11 des présentes.

(2) Réserve Spéciale: un montant égal à la valeur nominale ou, en l'absence d'une telle valeur nominale, à la valeur au pair comptable de toutes les PSPOR Classe C rachetées devra être affecté à une réserve qui ne pourra être distribuée aux associés, excepté en cas de réduction du capital social souscrit; cette réserve ne pourra être utilisée qu'aux fins d'augmentation du capital souscrite par capitalisation de réserves.

(3) Prix de Rachat: à moins de disposition contraire (i) contenue dans les présent Statuts ou (ii) résultant d'une convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR Classe C, le prix de rachat des PSPOR Classe C payé en numéraire ou en nature sera égal à la valeur nominale des PSPOR Classe C, plus la Prime d'Emission PSPOR Classe C y correspondante, plus tout dividende cumulé et non versé.

(4) Procédure de rachat: à moins de convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR Classe C, trois (3) jours au moins avant la date du rachat, un avis écrit sera expédié par lettre recommandée à chacun des associés détenteurs de PSPOR Classe C à sa dernière adresse indiquée au registre des associés, indiquant à cet associé le nombre de PSPOR Classe C à être ainsi rachetées, et spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures exigées pour soumettre les PSPOR Classe C à la Société en vue du rachat, et la date prévue pour l'Assemblée Générale réunie en vue de décider le rachat des PSPOR Classe C. Le prix de rachat de ces PSPOR Classe C sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure au registre des associés comme étant leur propriétaire, sur le compte bancaire communiqué à la Société par cet associé dès avant la date de rachat.

(iii) Conversion:

(1) Les PSPOR Classe C (avec la prime d'émission attachée aux PSPOR Classe C) sont convertibles en Parts Sociales Ordinaires C à la demande (i) des titulaires de PSPOR Classe C ou (ii) en cas de conversion des PSPOR Classe D au ratio d'une PSPOR Classe C pour un nombre de Parts Sociales Ordinaires A déterminé par la formule suivante:

$(A / B) / C$

A: La plus petite des sommes entre (i) USD 1.000.000.000 et (ii) l'équivalent en US dollar déterminé à la date de conversion de CAD 845.665.000.

B: Le nombre total de PSPOR Classe C émis et existant immédiatement avant la conversion.

C: 5.083,3333 soit le prix d'émission d'une Part Sociale Ordinaire (avec la prime d'émission attachée)

(2) Dans un délai raisonnable à compter de la réception par la Société de la demande de conversion, les Parts Sociales Ordinaires C doivent être délivrées par la Société conformément au ratio de l'article 5.5 (iii) (1) ci-dessus.

(3) après réception de la demande de conversion mais avant la conversion, la Société doit payer les dividendes accumulés et non payés sur les PSPOR Classe C.

5.6 Les PSPOR Classe D

(i) Tous les PSPOR Classe D sont strictement identiques les unes par rapport aux autres.

(ii) Remboursement:

(1) Parts sociales Remboursables: Les PSPOR Classe D sont des parts sociales remboursables conformément aux termes de ces Statuts. Les PSPOR Classe D souscrites et entièrement libérées seront remboursables (en cas de pluralité d'associés détenteurs de PSPOR Classe D, au prorata des PSPOR Classe D remboursables détenues par chacun des associés détenteurs de PSPOR Classe D) (a) sur demande de la Société, et (b) conformément aux termes et conditions régissant les PSPOR Classe D, obligatoirement dix (10) ans après la date d'émission desdites PSPOR Classe D. Le remboursement des PSPOR Classe D ne peut être opéré que grâce à des montants disponibles en vue de distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée à partir de fonds reçus par la Société au titre de primes d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat. Les PSPOR Classe D rachetées peuvent être annulées sur demande du conseil de gérance de la Société par vote affirmatif de l'Assemblée Générale tenue conformément à l'Article 11 des présentes.

(2) Réserve Spéciale: un montant égal à la valeur nominale ou, en l'absence d'une telle valeur nominale, à la valeur au pair comptable de toutes les PSPOR Classe D rachetées devra être affecté à une réserve qui ne pourra être distribuée aux associés, excepté en cas de réduction du capital social souscrit; cette réserve ne pourra être utilisée qu'aux fins d'augmentation du capital souscrite par capitalisation de réserves.

(3) Prix de Rachat: à moins de disposition contraire (i) contenue dans les présent Statuts ou (ii) résultant d'une convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR Classe D, le prix de rachat des PSPOR Classe A payé en numéraire ou en nature sera égal à la valeur nominale des PSPOR Classe D, plus la Prime d'Emission PSPOR Classe D y correspondante, plus tout dividende cumulé et non versé.

(4) Procédure de rachat: à moins de convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR Classe D, trois (3) jours au moins avant la date du rachat, un avis écrit sera expédié par lettre recommandée à chacun des associés détenteurs de PSPOR Classe D à sa dernière adresse indiquée au registre des associés, indiquant à cet associé le nombre de PSPOR Classe D à être ainsi rachetées, et spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures exigées pour soumettre les PSPOR Classe D à la Société en vue du rachat, et la date prévue

pour l'Assemblée Générale réunie en vue de décider le rachat des PSPOR Classe D. Le prix de rachat de ces PSPOR Classe D sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure au registre des associés comme étant leur propriétaire, sur le compte bancaire communiqué à la Société par cet associé dès avant la date de rachat.

(iii) Conversion:

(1) Les PSPOR Classe D (avec la prime d'émission attachée aux PSPOR Classe D) sont convertibles en Parts Sociales Ordinaires D à la demande (i) des titulaires de PSPOR Classe D ou (ii) en cas de conversion des PSPOR Classe C au ratio d'une PSPOR Classe D pour un nombre de Parts Sociales Ordinaires D déterminé par la formule suivante:

$$((A - (B \times C)) / D) / C$$

A: USD 1.000.000.000.

B: Un montant représenté par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires C émises par conversion des PSPOR Classe C.

C: 5.083,3333 soit le prix d'émission d'une Part Sociale Ordinaire (avec la prime d'émission attachée)

D: Le nombre total de PSPOR de Classe D émis et existant immédiatement avant la conversion

(2) Nonobstant l'article 5.6 (iii) (1), lors de la conversion des PSPOR Classe D en Parts Sociales Ordinaires B, le nombre de Parts Sociales Ordinaires D ne peut être inférieur à un.

(3) Dans un délai raisonnable à compter de la réception par la Société de la demande de conversion, les Parts Sociales Ordinaires D doivent être délivrées par la Société conformément au ratio de l'article 5.6 (iii) 1 ci-dessus.

(3) après réception de la demande de conversion mais avant la conversion, la Société doit payer les dividendes accumulés et non payés sur les PSPOR Classe D.

5.7 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

« **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Chaque titulaire de PSPOR a droit à un dividende cumulatif préférentiel comme suit:

(a) Les PSPOR Classe A (avec la prime d'émission attachée aux PSPOR Classe A) et Les PSPOR Classe C (avec la prime d'émission attachée aux PSPOR Classe C) représenteront environ 85% du montant des prêts versés par la Société et auront un dividende cumulatif ayant un taux calculé de façon à ce qu'il augmente d'un montant égal à l'intérêt des prêts envers les filiales US détenues par Canadian National Railway Company moins (i) une marge de marché annuelle à 3,44 bps calculée sur la moyenne des PSPOR Classe A (avec la prime d'émission attachée aux PSPOR Classe A), PSPOR Classe B (avec la prime d'émission attachée aux PSPOR Classe B), PSPOR Classe C (avec la prime d'émission attachée aux PSPOR Classe C) et PSPOR Classe D (avec la prime d'émission attachée aux PSPOR Classe D) émises et (ii) le dividende cumulatif des PSPOR Classe B et des PSPOR Classe D;

(b) Les PSPOR Classe B (avec la prime d'émission attachée aux PSPOR Classe B) et les PSPOR Classe D (avec la prime d'émission attachée aux PSPOR Classe D) représenteront environ 15% du montant des prêts versés par la Société et auront un dividende cumulatif au taux de 0.1%

15.3 L'Assemblée Générale décide, après paiement du dividende cumulatif préférentiel, de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.4 Après paiement du dividende cumulatif préférentiel, au cas où l'Assemblée Générale déciderait de procéder au paiement d'un dividende tel que prévu à l'Article 15.3, chaque associé détenteur de Parts Sociales Ordinaires aura droit à une fraction du bénéfice total distribué en proportion du pourcentage du capital au sens large qu'il détient dans la Société, le capital au sens large désignant le capital social de la Société souscrit par cet associé plus la prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires y correspondante.

15.5 Conformément à l'Article 15, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.»

15.6 Tout bénéfice net intermédiaire de la Société à la date d'émission des PSPOR Classe A, des PSPOR Classe B, des PSPOR Classe C ou des PSPOR Classe D (qui est imputable aux Parts Sociales Ordinaires et qui n'est pas distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires) sera uniquement alloué et payable sur les Parts Sociales Ordinaires.

15.6 Tout bénéfice net intermédiaire de la Société à la date de conversion des PSPOR Classe A, des PSPOR Classe B, des PSPOR Classe C ou des PSPOR Classe D (qui est imputable aux Parts Sociales Ordinaires et qui n'est pas distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires) sera uniquement alloué et payable sur les Parts Sociales Ordinaires.»

«16.3 Après paiement de toutes dettes et apurement des passifs de la Société (y compris en cela toutes les créances dans le chef des associés) et après le paiement de tous les dividendes cumulés et non versés relatifs aux PSPOR et après le remboursement du capital au sens large ayant trait aux PSPOR, ou le dépôt de tous fonds destinés à ces fins, le capital social sera versé aux associés détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de toutes classes selon l'ordre suivant: (i) les Parts Sociales Ordinaires, (ii) les Parts Sociales Ordinaires B, (iii) les Parts Sociales Ordinaires D, (iv) les Parts Sociales Ordinaires A et (v) les Parts Sociales Ordinaires D, et tout surplus sera versé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de toutes classes en proportion du pourcentage de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires de toutes classes détenue par chacun d'eux dans la Société.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens & Loeff et à tout employé de Capita Fiduciary S.A afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/304. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013017709/703.

(130020686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

PHD Overseas Limited, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 26.025.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 20 décembre 2012:

1. la démission des Administrateurs:

- Kai Hennen, avec adresse 58, Rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 20 décembre 2012

- Hermanus Roelof Willem Troskie, avec adresse 58, Rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 20 décembre 2012

2. la nomination des Administrateurs:

- Milou Scholte, avec adresse à 58, Rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 20 décembre 2012 et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016

- John Kleynhans, avec adresse à 58, Rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 22 novembre 2012 et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013022508/21.

(130026744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Rosarito Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.967.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rosarito Luxembourg S.à.r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013022531/11.

(130027263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Rabi & S S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.215.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013022532/10.

(130026886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

D.R.G. S.e.c., Société en nom collectif,

(anc. Raths & Fischer, S.e.c.).

Siège social: L-7626 Larochette, 24, Chemin J.A. Zinner.

R.C.S. Luxembourg B 157.590.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 08 février 2013

Première résolution:

L'assemblée générale accepte la démission du gérant Monsieur Michel FISCHER, employé de bureau, né le 25 juillet 1986, à Dudelange, demeurant à L-5367 Schuttrange, 77 rue Principale.

Deuxième résolution:

Monsieur Michel FISCHER cède ses 50 parts sociales à Monsieur RATHS Damien, employé de bureau, né le 30 mars 1986, à Wiltz, demeurant à L-7626 Larochette 24, chemin J.A. Zinner.

Est nommé comme gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur RATHS Damien.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique Monsieur RATHS Damien.

Troisième résolution:

Le gérant unique de la société décide de changer la dénomination de la Société en «D.R.G.S.e.c.», ainsi que de transférer le siège social de la société vers l'adresse suivante: 24, chemin J.A. Zinner L-7626 LAROCHETTE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022535/23.

(130027100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Repeg Holdings Lux, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013022541/10.

(130027139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Riddick SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.978.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 13 février 2013 au siège social de la société, il a été décidé de coopter comme nouvel administrateur avec effet immédiat, M Andrea CARINI, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat viendra à échéance avec l'assemblée d'approbation des comptes 2014.

Monsieur Andrea CARINI est également nommé, Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013022543/16.

(130027336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

RO International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013022544/11.

(130027304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

RO International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013022545/11.

(130027305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Road Runner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 72.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Gérant

Référence de publication: 2013022546/12.

(130027236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Robinson Cruise.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.877.

—
Auszug aus der Beschlussfassung der alleinigen Gesellschafterin vom 07.02.2013

- Die Amtsniederlegung von Frau Corinne Bitterlich als Geschäftsführerin mit Wirkung zum 07.02.2013 ist angenommen.

- Als ihr Nachfolger wird Herr Diogo Alves, Angestellter, geboren am 14. März 1983 in Macieira de Cambra – Vale de Cambra (Portugal), geschäftsansässig in 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, als neuer Geschäftsführer mit Wirkung zum 7. Februar 2013 ernannt. Sein Mandat läuft bis zur Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015.

Luxemburg, den 13.02.2013.

Robinson Cruise.O. S.A.

Référence de publication: 2013022547/15.

(130026873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Rossini Properties Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 2.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.907.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ROSSINI PROPERTIES PARTNERSHIP, S.e.c.s.

Signature

Référence de publication: 2013022549/12.

(130027135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

RS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 137.580.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013022550/13.

(130026820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

RS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 137.580.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2013022551/13.

(130026821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

RS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 137.580.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2013022552/13.

(130026835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Run Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 84.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
RUN PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2013022553/11.

(130027027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Run Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 84.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
RUN PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2013022554/11.

(130027134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

S- Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 109, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 117.171.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe STREFF
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013022555/11.

(130027227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

CVIC II Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.843.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CVIC II Lux Sub Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, duly represented by one of its managers, Mrs Cécile GADISSEUR.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10th, 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law April 5th, 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of CVIC II Lux Master S.a r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company shall be managed by at least one (1) A manager and one (1) B manager, who do not need to be shareholders.

In dealings with third parties, the managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The managers are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The board of managers shall deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, among whom at least one (1) A manager, is present or represented and all decisions are validly taken at the majority of the managers present or represented, among whom at least one (1) A manager.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave)

or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by CVIC II Lux Sub Holdings S.à r.l. as aforementioned, for a total price of twenty thousand US Dollars (USD 20,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in by a contribution in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr Mirko FISCHER, Director, born on May 6th, 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, A manager;

- Mrs Cécile GADISSEUR, private employee, born on June 27th, 1972 in Huy, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, A manager;

- Mr David FRY, Risk Manager, CarVal INVESTORS, LLC, born on July 31st, 1970 in Fareham, Hampshire, United Kingdom, residing professionally at 12700 Whitewater Drive Minnetonka, MN 55343-949, United States of America, B manager;

- Mr John BRICE, President, CarVal Investors, LLC, born on May 1st, 1962 in London, United Kingdom, residing professionally at 12700 Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-9439, United States of America, B manager;

- Mr Peter VORBIRCH, Senior Partner, CarVal Investors, LLC, born on June 2nd, 1966 in Iowa, United States of America, residing professionally at 12700 Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-9439, United States of America, B manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huit janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVIC II Lux Sub Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par une de ses gérante Madame Cécile GADISSEUR.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CVIC II Lux Master S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale

des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000), représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar US (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance délibère ou agit valablement seulement si au moins la majorité des gérants, parmi lesquels au moins un (1) gérant A, est présente ou représentée et que toutes les décisions sont valablement prises à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels au moins un (1) gérant A.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan – Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution – Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales a été souscrit par CVIC II Lux Sub Holdings S.à r.l., susmentionné, pour un montant de vingt mille dollars US (USD 20.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - Monsieur Mirko FISCHER, Directeur, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, gérant A;
 - Madame Cécile GADISSEUR, employée privée, née le 27 juin 1972 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, gérant A;
 - Monsieur David FRY, Risk Manager, CarVal INVESTORS, LLC, né le 31 juillet 1970 à Fareham, Hampshire, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 12700 Whitewater Drive Minnetonka, MN 55343-949, Etats-Unis d'Amérique, gérant B;
 - Monsieur John BRICE, Président, CarVal Investors, LLC, né le 1^{er} mai 1962 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 12700 Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-9439, Etats-Unis d'Amérique, gérant B;
 - Monsieur Peter VORBIRCH, Senior Partner, CarVal Investors, LLC, né le 2 juin 1966 à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 12700 Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-9439, Etats-Unis d'Amérique, gérant B.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi, en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2611. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013017725/367.

(130021196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Saruman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.081.

Les comptes annuels au 30 Juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022556/10.

(130027118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Secoya Private Equity Investments General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 151.950.

—
Extrait de la résolution de l'actionnaire unique de la société du 28 décembre 2012

L'Actionnaire unique décide de nommer

Mr Serge Langhendries,

né le 29 Août 1968 à Lubumbashi (Congo)

domicilié au 55 rue du Progrès, B-1210 Bruxelles (Belgique)

au poste de Gérant de catégorie A en remplacement de Rudy Vandorpe avec effet au 13 Septembre 2012.

Pour extrait

FIDUPAR

Référence de publication: 2013022558/16.

(130026922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Servidis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.921.

—
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013022560/10.

(130027153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Sirocco, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.467.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 7 février 2013 qui ont été acceptées:

- la démission de M, Stephen Burnett en tant qu'administrateur de la Société avec effet à partir de ce jour;

- la nomination de Mme. Habiba Boughaba, née le 6 septembre 1973 à Charleville-Mézières, France, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société jusqu'au 15 septembre 2017 avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013022563/17.

(130026826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Sitco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 166.555.

—
EXTRAIT

Il est à noter que l'adresse de Monsieur Jari Kristian Råglund, l'associé unique de la Société, est désormais Bulevardi 7, FIN-00120 Helsinki, Finlande.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SITCO
Un mandataire

Référence de publication: 2013022564/13.

(130026823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Smile Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.138.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société en date du 20 septembre 2012:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Christian DESCOUPS, Monsieur Jean-François CAEYMAEX et Monsieur Michel-Yves BOLLORE jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'année se clôturant au 31 mai 2013.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société CLYBOUW et ASSOCIES S.à r.l. comme commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale statuant au 31 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Caeymaex
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013022565/17.

(130027233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Sonia Mota Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9170 Mertzig, 47, rue de Michelbouch.

R.C.S. Luxembourg B 166.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022566/10.

(130027271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Steflot S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.175.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022567/11.

(130026918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Sword Sol, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.714.

Suite à l'apport en nature de la totalité des parts sociales de Sword Sol Sàrl à Sword Participations Sàrl en date du 22 décembre 2011, le capital de la société Sword Sol Sàrl se compose de la façon suivante:

| | |
|--|--------------------|
| - Sword Participations Sàrl (RCSL B 165.670) | 125 parts sociales |
| TOTAL: | 125 parts sociales |

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013022568/12.

(130027287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

SAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 110.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022569/10.

(130026860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Salon Isabel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7663 Medernach, 7, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 161.575.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 12 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013022571/10.

(130026942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Schweitzer + Partner Assekuranzkonzepte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 81.266.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2013022574/13.

(130027183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Selva Vesta Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.946.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022575/10.

(130027207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

CVIC II Lux Securities Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 174.844.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. CVIC II Lux Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in course of registration

with the Luxembourg Trade and Companies' Register, duly represented by one of its managers, Mrs Cécile GADISSEUR; and

2. CVIC II Lux Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, duly represented by one of its managers, Mrs Cécile GADISSEUR.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacity, have drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which they declare organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10th, 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law April 5th, 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of CVIC II Lux Securities Trading S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital – Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder.

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The twenty thousand (20,000) shares of the company have been subscribed as follows:

| Partner | Number of shares | Amount paid-up |
|--|------------------|----------------|
| CVIC II Lux Master S.à r.l. | 19,800 | USD 19,800.- |
| CVIC II Lux Finance S.à r.l. | 200 | USD 200.- |
| Total | 20,000 | USD 20,000.- |

All the shares have been entirely paid-in by a contribution in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr Mirko Fischer, Director, born on May 6th, 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Mrs Cécile Gadisseur, private employee, born on June 27th, 1972 in Huy, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CVIC II Lux Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par une de ses gérantes, Madame Cécile GADISSEUR; et

2. CVIC II Lux Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par une de ses gérantes, Madame Cécile GADISSEUR.

Lesquelles comparantes, ayant la capacité comme dit ci-avant, ont dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CVIC II Lux Securities Trading S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gestion. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000), représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar US (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au minimum un gérant, qui ne doit pas nécessairement être associé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat du/des gérant(s). Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les vingt mille (20.000) parts sociales de la société ont été souscrites de la manière suivante:

| Associé | Nombre de parts sociales | Montant libéré |
|-----------------------------------|--------------------------|----------------|
| CVIC II Lux Master S.à r.l. | 19,800 | USD 19,800.- |
| CVIC II Lux Finance S.à r.l. | 200 | USD 200.- |
| Total | 20,000 | USD 20,000.- |

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - Monsieur Mirko Fischer, Directeur, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;
 - Madame Cécile Gadisseur, employée privée, née le 27 juin 1972 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi, en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2613. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé) Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013017726/359.

(130021224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Settle Informatique SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 83.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022578/10.

(130026859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Sertralux, Société en nom collectif.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 153.773.

DISSOLUTION

Definitive Auflösung der SERTRALUX, société en nom collectif, mit Wirkung zum 31. Dezember 2012 mit Wirkung zum 31. Dezember 2012.

Die Bücher werden ab dem Datum der Veröffentlichung im Memorial für die Dauer von 5 Jahren im ehemaligen Sitz der Gesellschaft in L - 1718 LUXEMBOURG, 51, rue Haute aufbewahrt.

Die Gesellschaft KÖHLER CONSTRUCTIONS sàrl übernimmt alle Aktiven und Passiven der aufgelösten Gesellschaft SERTRALUX snc.

Hamm, den 4. Februar 2013.

KÖHLER CONSTRUCTIONS sàrl

Der alleinige Gesellschafter

Référence de publication: 2013022577/17.

(130027085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Settle Informatique SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 83.086.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 30 novembre 2012 à 20.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013022579/14.

(130026996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Silverbrick Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.815.

Par lettre datée le 28 février 2012, Monsieur Jean Lemaire a présenté sa démission avec effet immédiat en tant qu'administrateur de la société Silverbrick Invest S.A., ayant son siège social au 22 Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B87815.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013022580/12.

(130026845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Silverbrick Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.815.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 février 2013

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateurs de catégorie B de Monsieur Jean Lemaire, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 12A, rue Randlingen à L-8366 Hagen et de Monsieur Stéphane Weyders, employé privé, avec adresse professionnelle 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en tant que nouveaux administrateurs de catégorie B Monsieur Michaël Azoulay, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg et Monsieur Christophe Fasbender, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que Commissaire aux comptes de CG Consulting S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et nomme en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire KPMG Luxembourg Sàrl, ayant son siège social 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013022581/26.

(130027039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Silverbrick Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 87.815.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013022582/12.

(130027111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

SP Futures S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 165.992.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022584/10.

(130027052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Descayer United Probal, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 174.831.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of November.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

SHAKERIAM CORPORATION LIMITED S.A., a company existing and governed by the laws of Panama, having its registered office at Panama City Ave 5A, Norte Enrique Genzier, N°17-140 El Cangrejo, Apparto postal 0835-01805 (Republic of Panama)

here duly represented by its special mandatory Mr Pablo J. Ruiz de PERALTA, director of companies, born in Granada (Spain) on April 30th, 1945, residing professionally at E-29600 Marbella, Apartado 246, Spain.

Such appearing person, acting as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company (société anonyme) to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "DESCAYER UNITED PROBAL" (hereinafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is the subscription, the taking of participating interest, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds at its disposal, the control, the management and the development of its participations. The Company may in addition guarantee, grant loans or otherwise assist companies in which the Company has a direct or indirect participation or companies being a part of its group. The purpose of the Company also includes the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns. Besides, the Company may take, on its personal behalf or on behalf of third parties, any measure and carry out any operation including commercial, industrial and financial transactions as well as any transactions regarding real estate or movable property which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of three hundred and ten Euro (310.- EUR) each.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Thursday of May at 2.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninteruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2012.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2013.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed by the sole shareholder SHAKERIAM CORPORATION LIMITED S.A., prenamed, and paid up the shares by 25,80 % the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of eight thousand Euros (8,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately EUR 1,250.-.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

I. The following person is appointed as Sole director, for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2017:

Mr Pablo J. Ruiz de PERALTA, director of companies, born in Granada (Spain) on April 30th, 1945, residing professionally at E-29600 Marbella, Apartado 246, Spain

II. The address of the registered seat of the Company shall be in L-2320 Luxembourg, 80, Boulevard de la Pétrusse.

III. The following person is appointed as statutory auditor for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2017:

Mr Jean Luc LOUIS, born on Luluabourg act. Kanang on November 6th, 1957, residing in B-4500 Huy, 50B, Boîte 22, Belgique.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

SHAKERIAM CORPORATION LIMITED S.A., société existant et gouvernée par les lois du Panama, ayant son siège social à Panama City Ave 5A, Norte Enriqe Genzier, N°17-140 El Cangrejo, Apparto postal 0835-01805 (Republique de Panama)

ici dûment représentée par son mandataire spécial Monsieur Pablo J. Ruiz de PERALTA, directeur des sociétés, né à Granada (Espagne), le 30 avril 1945, demeurant professionnellement à E-29600 Marbella, Apartado 246, Espagne.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "DESCAYER UNITED PROBAL" (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Gand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même. La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles. La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2^e jeudi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique SHAKERIAM CORPORATION LIMITED S.A., dûment représentée, et libérées à concurrence de 25,80 % par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1.250,- EUR.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La comparante prédésignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

I. La personne suivante est nommée à la fonction d'administrateur unique, pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant 2017:

Monsieur Pablo J. Ruiz de PERALTA, directeur des sociétés, né à Granada (Espagne), le 30 avril 1945, demeurant professionnellement à E-29600 Marbella, Apartado 246, Espagne

II. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse.

III. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant 2017:

Monsieur Jean Luc LOUIS, né à Luluabourg act. Kanang (Rép. Du Congo) le 6 novembre 1957, demeurant à B-4500 Huy, 50B, Boîte 22, Belgique.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pablo J. Ruiz de PERALTA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2012. Relation GRE/2012/4460. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2013.

Référence de publication: 2013017751/415.

(130021047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

SPI RE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.344.600,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 146.813.

—
EXTRAIT

Par une décision prise par le gérant unique de la Société en date du 7 février 2013, il a été décidé de changer avec effet au 7 février 2013 le siège social de la Société anciennement située au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, à l'adresse suivante:

- 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Pour SPI RE Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013022585/18.

(130026905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Spring Multiple 2005 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.392.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022587/10.

(130027110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

SRX LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9671 Neunhausen, 28, An der Delt.

R.C.S. Luxembourg B 148.194.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/02/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013022588/12.

(130027295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

A.Q.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.186.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 24 janvier 2013 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 24 janvier 2013, que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Accepter la démission de Mr. Sébastien Coyette, Mr. Sébastien Gravière and Mr. Jean-Yves Nicolas en tant que Gérants avec effet au 20 décembre 2012.

2. Nommer Mme. Magali FETIQUE, née le 1^{er} Février 1981 à Metz, France et résidant au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg en tant que gérant avec effet au 20 décembre 2012 et pour une durée illimitée.

3. Nommer Mr. Jean-Marie Bettinger, née le 14 mars 1973 à Saint-Avold, France et résidant au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg en tant que gérant avec effet au 20 décembre 2012 et pour une durée illimitée.

4. Nommer Mr. Mauro Cadorin, née le 24 juin 1974 à Asolo, Italie et résidant au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg en tant que gérant avec effet au 20 décembre 2012 et pour une durée illimitée.

5. Transférer le siège social de la société du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Luxembourg au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, Luxembourg avec effet au 20 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

A.Q.A. S.à r.l.

Référence de publication: 2013022683/23.

(130027913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Stevia Growers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.794.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration de la société STEVIA GROWERS S.A. (la "Société") a décidé de procéder au transfert du siège social de la Société du 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg au 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg avec effet au 4 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STEVIA GROWERS S.A.

Référence de publication: 2013022589/13.

(130027016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Third Millennium Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.838.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 janvier 2013 que:

L'assemblée décide de nommer en tant que réviseur d'entreprises agréé la société CLERC S.A, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, inscrite auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B92376.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Il est à noter que Monsieur Roberto DE LUCA est désormais domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022593/17.

(130026957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.
